Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 24 novembre 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17, 18 et 19 novembre 2021

2021 DDCT 75 DAE DASES DASCO Candidature Réseau EIF-FEL 3 dans le cadre du prochain appel à projets du Fonds Asile Migration Intégration (FAMI) programmation 2021-2027 auprès de la Direction Générale des Étrangers en France (DGEF) du Ministère de l'Intérieur.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le règlement (UE) n° 2021/1060 du Parlement Européen et du Conseil du 24 juin 2021 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen plus, au Fonds de cohésion, au Fonds pour une transition juste et au Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture, et établissant les règles financières applicables à ces fonds et au Fonds « Asile, migration et intégration », au Fonds pour la sécurité intérieure et à l'instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas ;

Vu le règlement (UE) n°2021/1147 du Parlement Européen et du Conseil du 7 juillet 2021 établissant le Fonds « Asile, migration et intégration » ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 2 novembre 2021 par lequel Mme la Maire de Paris propose une candidature Réseau EIF-FEL 3 dans le cadre du prochain appel à projets du Fonds Asile Migration Intégration (FAMI) programmation 2021-2027 auprès de la Direction Générale des Étrangers en France (DGEF) du Ministère de l'Intérieur ;

Vu l'avis du Conseil du 10^{e} arrondissement en date du 3 novembre 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement en date du 8 novembre 2021 ;
Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement en date du 8 novembre 2021 ;
Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement en date du 9 novembre 2021 ;
Vu l'avis du Conseil du 17e arrondissement en date du 2 novembre 2021 ;
Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement en date du 8 novembre 2021 ;
Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement en date du 9 novembre 2021 ;
Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement en date du 3 novembre 2021 ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Madame la Maire de Paris est autorisée à déposer une candidature de la Ville de Paris auprès de la Direction Générale des Étrangers en France (Ministère de l'Intérieur), dans le cadre du prochain appel à projet du Fonds « Asile Migration Intégration » programmation 2021-2027 pour un montant prévisionnel global de 2 486 000 €, dont 75% du FAMI, 15% de l'État et du Pôle Emploi et 10% de la collectivité parisienne.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO